



Rapport de la commission de gestion, chargée de l'étude du Préavis N°03/09.2023 Budget de l'exercice 2024

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Délégués,

La commission de gestion, chargée d'étudier le préavis du Comité de direction sur l'objet cité en titre s'est réunie le mardi 22 août 2023 en la salle de conférences de l'ASIME à Beausobre. Composée de Mesdames Carole Ricbourg (Aclens), Noémie Tavel (Vullierens) et Martine Blauth (Tolochenaz), et de Monsieur Stéphane Dewarrat (Morges), soussigné et président-rapporteur. Monsieur Pierre Siegwart (Vufflens-le-Château) s'est excusé. La commission a été reçue par Messieurs Andréas Sutter, président du Comité de direction (CODIR), accompagné de Monsieur Giuseppe Biancaniello, membre du CODIR en charge des finances et Monsieur Vincent Hacker, directeur administratif de l'ASIME. La commission les remercie pour leur disponibilité.

1. Présentation du préavis

Les membres présents ont eu une présentation claire et approfondie du budget 2024 de l'association intercommunale. Nous avons pu constater que le budget proposé était de 12'956'626.- est en hausse de 4.8% par rapport au budget 2023, soit de CHF 594'252.-. Les postes en augmentation ont été présentés les uns après les autres, il s'agit d'une part d'augmentations fonctionnelles. Et d'autre part, l'augmentation principale est due au renchérissement lié au coût.

La Commission remercie M. Hacker et les représentants du CODIR pour les documents et la présentation faite.

La séance du CODIR qui a validé les documents a eu lieu le lundi 21 août, a précédé d'un jour la séance de votre commission de Gestion du mardi 22 août. Il est inutile de préciser que personne n'avait lu et analysé en détail les quelque 170 pages, principalement remplies de chiffres dans de nombreux tableaux. Un délai entre ces deux séances est souhaité pour les prochaines années.

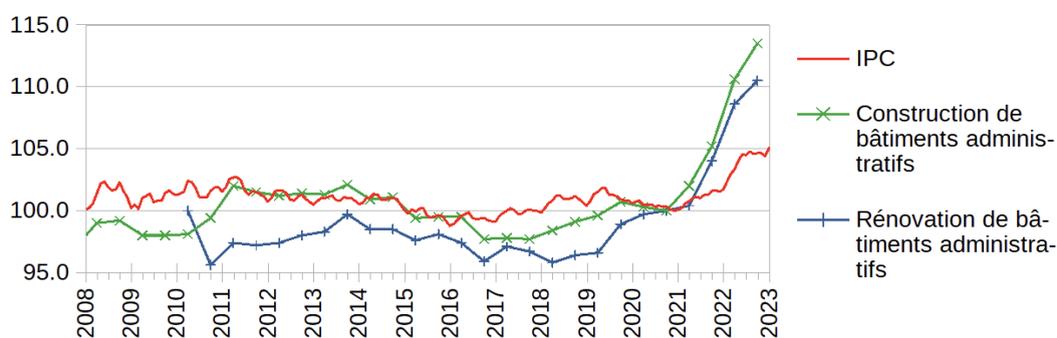
Nous aurions également souhaité plus de détails sur les charges en augmentation au bas de la page 2 et au haut de la page 3 dans le préavis. Nous avons cependant reçu des explications claires à leur sujet, complétées par des réponses à nos questions. Par exemple, pour une nouvelle activité proposant une participation des écoliers à la Night Run 2024, les coûts seront pris sur les inscriptions effectives. L'augmentation de 35'000.- ici est aussi à

prendre sur l'augmentation des coûts des activités culturelles, sportives et autres voyages d'étude suite à la reprise à la normale en situation post-Covid.

Nous avons bien entendu parler d'augmentation des coûts liés au renchérissement. Si l'indexation n'avait pas été faite depuis la création de l'ASIME, la période jusqu'à 2020 nous rappelle que les prix étaient relativement stables, surtout par rapport à la situation post-covid, augmentation des matières premières et guerre en Ukraine où ces indices s'envolent. Un graphique illustre ci-dessous l'évolution de quelques indices.

Indice des Prix à la Consommation (IPC)
Indice genevois des prix de la construction selon le type d'objet, 2003-2022
(extrait, indice 100 : 2020)

(sources : OFS et Statistique Vaud, DFA)



sources données du graphique :

<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/statistique/statistiques-par-domaine/05-prix/prix-de-la-construction>

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/prix/indice-prix-consommation.assetdetail.27645246.html>

Il apparaît que, selon notes C7 et C8 dans la brochure du budget, l'indexation sur les bâtiments proposées par le CODIR est entre 4.5% (sauf Morges) et 5.9% (Morges) et en regard de l'augmentation du nombre d'élèves (1.5%), reste inférieur aux augmentations des IPC et indices de la construction.

2. Discussion de la commission

La discussion n'a pas suscité de débat particulier. Les augmentations de postes sont conformes aux besoins de l'association intercommunale afin d'assurer une saine gestion de celle-ci. Les réponses du CODIR obtenues nous ont convaincu que ce budget 2024 est bien établi.

3. Erratum dans le document "Calcul du coût des locaux scolaires"

Votre serviteur s'est penché sur l'erratum qui nous a été communiqué le 14.9.2023. Votre commission, comme le CODIR aurait peut-être pu la détecter en amont, mais les délais

courts, entre la présentation au CODIR et la séance de la CoGest, n'ont pas permis de le faire. Nous remercions ici une des bourses communales.

Le budget et particulièrement la brochure n'était pas impacté par les erreurs dans le document "Calcul coût locaux scolaires pour budget ASIME 2024" et ses annexes. Ces erreurs ont dû apparaître après coup et avant impression. L'erreur est principalement mise en exergue au tableau à la page 8, la cellule de la 1ère ligne "Total Parc Immobilier Scolaire" en dernière colonne "Total" ne correspondait pas aux chiffres annoncés dans le budget (7'402'889.- au lieu de 9'258'025.-*). On remarquera ici une différence de 1.- avec ce qui est indiqué au budget, certainement pour cause d'un arrondi.

Mais ceci est le résultat d'une erreur dans les annexes à la page 2, ou sous la colonne "Collège de la Gracieuse", il y avait des données presque loufoques dans les lignes correspondant à l'établissement "Morges Ouest" où on peut y lire entre autre qu'il y 102 élèves par classe, ce qui n'est de toute évidence par la réalité. C'est certainement le résultat d'un copier/coller malheureux comme dit précédemment arrivé entre l'édition du budget et l'impression des documents liés au calcul des bâtiments scolaires. Cette erreur se répercute ensuite principalement dans la colonne "D Entretien" des pages suivantes, pour ensuite se retrouver dans le tableau précédemment expliqué.

Ces erreurs ont été corrigées dans les documents reçus le 14 septembre dernier.

4. Conclusion

M. Hacker nous a présenté le budget de manière détaillée. Son augmentation de 4.8% est supérieure à celle du nombre d'élèves (1.5%) , ainsi les coûts par élève sont en augmentation de 3.4%, inférieur à celui des indices structurels. Ceci est principalement dû à l'indexation du barème de calcul des locaux scolaires, suite aux augmentations des Indice suisse des prix à la consommation et de l'Indice suisse des prix de la construction, région lémanique.

La Commission salue l'effort fourni par le comité de direction pour l'élaboration de ce budget clair et transparent. Nous avons constaté que le budget 2024 est parfaitement conforme. Par conséquent, à l'unanimité de la commission, nous pouvons vous encourager à l'adopter.

A noter, que la commission souhaite que l'agenda entre la dernière séance de Codir, la remise des documents et la 1ère séance de commission soit un peu étendu l'année prochaine.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Délégués, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Intercommunal de l'ASIME

- Après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour l'exercice 2024 et du préavis 03/09.2023 – Budget de l'exercice 2024 du Comité de direction
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de l'étude du projet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter le budget pour l'exercice 2024 tel que présenté par le Comité de direction, pour un montant global de CHF 12'956'626.

Pour la Commission de gestion:

Stéphane Dewarrat, président-rapporteur

Morges, le 22 septembre 2023

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 27 septembre 2023.